



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Agriculture: personnel

Question écrite n° 38574

Texte de la question

M Noël Ravassard attire l'attention de M le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan, sur le reclassement des chefs de section administrative de la catégorie B de l'Office national interprofessionnel des céréales. En effet, à l'ONIC, les agents passent le brevet de qualification entre le 1er, le 2e et le 3e niveau pour devenir chef de section, mais dans les autres administrations cette sélection professionnelle intervient entre les grades des 1er ou 2e niveau et le grade du 3e niveau. Il lui demande donc s'il ne trouve pas injuste que ces chefs de section administrative de 2e classe qui sont assurés en restant à l'ONIC d'aller à l'indice terminal du grade de 3e niveau soient reclassés dans un grade de 2e niveau dans une autre administration, ce qui les obligerait ultérieurement, pour accéder au 3e niveau, à repasser une seconde fois un examen professionnel. En conséquence, il aimerait savoir quelles mesures il compte prendre pour que tous les chefs de section de l'ONIC soient reclassés dans le grade du 3e niveau de la catégorie B de leur administration d'accueil et soient ainsi exemptés de tout nouvel examen professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Ravassard Noël](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38574

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : fonction publique et plan

Ministère attributaire : fonction publique et plan

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1343